

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Administration (Arts)	No SD SD-2023-3662						
OBJET	Recommander au conseil d'approuver trois addendas à intervenir entre la Ville et la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier concernant la prolongation de l'utilisation commune des espaces, immeubles et équipements à des fins publiques pour un montant de 729 509,89 \$ (incluant TPS et TVQ)							
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts								
<p style="text-align: center;">Demande d'achat : Oui CT requis : Oui Montant de la transaction : 729 509,89 \$</p> <p>Financement</p> <p>Autre source : 1-60101-7211-00-115110</p>								
<p>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</p> <table border="0"> <thead> <tr> <th><u>Date</u></th> <th><u>No résolution</u></th> <th><u>Objet</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2018-12-04</td> <td>CM-20181204-908</td> <td>ENTENTES - COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER</td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Morasse APPUYÉ PAR : Vasilios Karidogiannis</p> <p>et résolu:</p> <p>d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Laval et la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour un montant annuel de 24 144,75 \$, concernant l'utilisation commune des espaces immeubles et équipements à des fins publiques de l'école secondaire Laval Senior Academy;</p> <p>d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Laval et la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour un montant annuel de 84 506,63 \$ concernant l'utilisation commune des espaces immeubles et équipements à des fins publiques de l'école secondaire Laval Junior Academy;</p> <p>d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Laval et la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier concernant l'utilisation et l'entretien des parcs-école, des parcs adjacents et des espaces revitalisés;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville lesdites ententes.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2018-5348)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2018-12-04	CM-20181204-908	ENTENTES - COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2018-12-04	CM-20181204-908	ENTENTES - COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER						
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>En 2018, la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (CSSWL) et la Ville de Laval ont conclu trois ententes concernant l'utilisation commune des espaces, immeubles et équipements à des fins publiques.</p> <p>La première entente avait pour objectif de régulariser l'utilisation des gymnases de l'école secondaire Laval Junior Academy par la Ville et l'utilisation d'heures d'arénas par l'école.</p> <p>La deuxième entente avait pour objectif de régulariser l'utilisation des gymnases de l'école secondaire Laval Senior Academy par la Ville et l'utilisation d'heures d'arénas par l'école.</p> <p>La troisième entente avait pour objectif de confirmer les usages et l'entretien des parcs-écoles, des parcs adjacents et des espaces revitalisés dans les cours d'école. Dans le même esprit que l'entente-cadre conclue avec la Commission scolaire de Laval (aujourd'hui Centre de services scolaire de Laval) en 2014, cette entente visait à confirmer les usages et l'entretien des divers équipements de parcs et plateaux sportifs au bénéfice des citoyens lavallois.</p> <p>Les parties (Ville et CSSWL) avaient convenu les trois ententes ci-dessus pour un terme de cinq (5) ans débutant le 1er septembre 2018. À l'expiration du terme, les parties pouvaient, de consentement, renouveler chacune de ces ententes pour un autre terme de cinq (5) ans.</p> <p>Ainsi, nous soumettons pour approbation les addendas permettant la prolongation des trois ententes jusqu'au 1er septembre 2028.</p>								

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Administration (Arts)	No SD SD-2023-3662
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS <p>Le montant total de l'entente sur 5 ans est établi à 729 509.89 \$ (incluant TPS et TVQ).</p> <p>La facturation s'effectue fait de manière forfaitaire et bi-annuelle.</p> <p>Les parties conviennent que les tarifs prévus à cette entente sont automatiquement indexés au 31 août de chaque année en fonction de :</p> <p>70 % du tarif indexé avec la moyenne des variations annuelles de l'indice des coûts énergétiques sur douze (12) mois; 30 % du tarif indexé avec la moyenne des variations annuelles de l'indice des prix à la consommation sur douze (12) mois comme établi par Statistiques Canada pour la région de Montréal.</p> <p>La répartition annuelle des ententes, avant taxes, est établie comme suit :</p> <p>Automne 2023 - 58827,84 \$ Hiver-Automne 2024 - 120 597,07 \$ Hiver-Automne 2025 - 125 391,53 \$ Hiver-Automne 2026 - 129 153.26 \$ Hiver-Automne 2027 - 133 027.86 \$ Hiver 2028 - 67 496.89 \$</p> <p>Le montant annuel récurrent sera inscrit aux demandes budgétaires à compter de 2024.</p> <p>Pour la portion non prévue en automne 2023 (58 827.84\$ +taxes), le service effectuera un virement au besoin.</p> <p>Nature de la dépense et montant disponibles au budget 2023. Le budget des années subséquentes devra être ajusté en fonction des indexations prévues aux ententes.</p>		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S) <p>Nom du fournisseur : Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier A/S : Direction des ressources matérielles Adresse : 235, Montée Lesage Ville : Rosemère Code postal : J7A 4Y6</p>		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU <p>recommander au Conseil</p> <p>d'approuver les trois addendas à intervenir entre la Ville et la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier concernant la prolongation de l'utilisation commune des espaces, immeubles et équipements à des fins publiques pour un montant de 729 509,89 \$ (incluant TPS et TVQ);</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Administration (Arts)	No SD SD-2023-3662
CERTIFICATION		
Numérotation des finances : 1760041 Coût estimé affectant l'année en cours : 61 761,88 \$ CM requis :Oui		
Annotation(s)		
Répartition de la dépense nette par année:		
2023	61 761,88 \$	
2024	126 611,85 \$	
2025	131 645,43 \$	
2026	135 594,78\$	
2027	139 662,62 \$	
2028	70 863,30 \$	

Total	666 139,86 \$	
	=====	
Seulement la 1ere recommandation va au CM.		
Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours.		
	LEFEBVRE, Madame LISON (54347)	2023-07-27
	_____	_____
		AN - MS - JR